

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach
Canton de Saint-Avold
COMMUNE DE PORCELETTE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
04 AOUT 2023
COURRIER ARRIVÉ

N° 17 /2023

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2023

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 15
votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, THAUVIN Pascale, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, PFLUMIO Hervé, WIRRIG Dominique et Lucien KERN.

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents ayant donné procuration : STREIFF Clément à GUERRIERO Marie-France – FELLINI Guillaume à GENEVAUX Sandra.

Absents excusés : PFLUMIO Hervé – THAUVIN Pascale.

1.- Objet : Approbation du compte rendu des délibérations du 9 juin 2023.

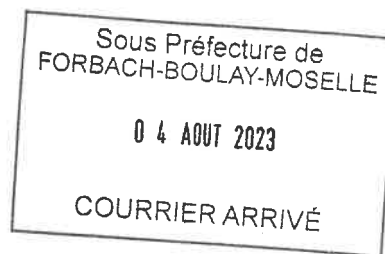
Le compte rendu des délibérations du 9 juin 2023 a été adressé aux membres du conseil, s'il n'y a pas d'observations, nous passons au vote

Voix pour : 16	Voix contre : 1	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

Fait et délibéré le 27 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
Marie France GUERRIERO,





Département de la Moselle Arrondissement de Forbach Canton de Saint-Avold
COMMUNE DE PORCELETTE

N°18 /2023

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2023

Nombre de membres

en exercice : 19 L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la
présents : 15 Commune de Porcellette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de
votants : 17 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, THAUVIN Pascale, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, PFLUMIO Hervé, WIRRIQ Dominique et Lucien KERN.

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents ayant donné procuration : STREIFF Clément à GUERRIERO Marie-France – FELLINI Guillaume à GENEVAUX Sandra.

Absents excusés : PFLUMIO Hervé – THAUVIN Pascale.

2.- Objet : Admission en non-valeur.

Le Comptable Public chargé de recouvrir les titres émis par la Commune, nous informe qu'il ne lui a pas été possible de d'obtenir satisfaction auprès des débiteurs, et nous demande de régulariser notre situation comptable par une mise en non-valeur d'un montant de 525.80 €.

D'accorder décharge au comptable des sommes détaillées sur l'état joint.

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

Fait et délibéré le 27 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
Marie France GUERRIERO,



Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach
Canton de Saint-Avold
COMMUNE DE PORCELETTE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
04 AOÛT 2023
COURRIER ARRIVÉ

N° 19 /2023

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2023

Nombre de membres

en exercice : 19 L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la
présents : 15 Commune de Porcellette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de
votants : 17 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, THAUVIN Pascale, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, PFLUMIO Hervé, WIRRIG Dominique et Lucien KERN.

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents ayant donné procuration : STREIFF Clément à GUERRIERO Marie-France – FELLINI Guillaume à GENEVAUX Sandra.

Absents excusés : PFLUMIO Hervé – THAUVIN Pascale.

3.- Objet : Prix de location des salles communales, tarifs des prestations.

Au vu des tarifs pour les prestations communales, révisés par délibération du 18 Octobre 2022, compte tenu de l'augmentation des dépenses d'énergie et les contraintes que nous subissons pour la restitution propre de nos locaux ; il convient de modifier les tarifs pour les adapter à ce qui se pratique par ailleurs.

Le Maire propose une révision comme suit, applicable à compter du 1^{er} septembre 2023.

- Location des salles communales :

	Salle Polyvalente Sans vaisselle	Salle Polyvalente Avec vaisselle	Salle Ste Barbe Sans vaisselle	Salle Ste Barbe Avec vaisselle
Tarifs habitants de la Commune	420	500	300	380
Tarifs extérieurs à la Commune	1.000	1.200	600	760



- **Location ponctuelle de la salle Sainte Barbe :**

- En fonction des disponibilités, du lundi au jeudi : 150 €
- La municipalité se réserve le droit d'accorder une location à titre gracieux, lors d'évènements exceptionnels.

Le montant de la caution est fixé au double du prix de location et un deuxième chèque de 400 € sera demandé pour les éventuels frais de nettoyage au cas où la salle ne sera pas rendue propre.

- **Location ponctuelle de la salle Polyvalente :**

- En fonction des disponibilités, du lundi au jeudi : 300 €
- La municipalité se réserve le droit d'accorder une location à titre gracieux, lors d'évènements exceptionnels.

Le montant de la caution est fixé au double du prix de location et un deuxième chèque de 600 € sera demandé pour les éventuels frais de nettoyage au cas où la salle ne sera pas rendue propre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter les tarifs proposés.

Voix pour : 16	Voix contre : 0	Abstention : 1
----------------	-----------------	----------------

Fait et délibéré le 27 juillet 2023



Pour extrait conforme,
Le Maire
Marie France GUERRIERO,

04 AOUT 2023

COURRIER ARRIVÉ

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach
Canton de Saint-Avold

COMMUNE DE PORCELETTE

N° 20 /2023

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2023

Nombre de membres

en exercice : 19 L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la
présents : 15 Commune de Porcellette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de
votants : 17 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, THAUVIN Pascale, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, PFLUMIO Hervé, WIRRIG Dominique et Lucien KERN.

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents ayant donné procuration : STREIFF Clément à GUERRIERO Marie-France – FELLINI Guillaume à GENEVAUX Sandra.

Absents excusés : PFLUMIO Hervé – THAUVIN Pascale.

4.- Objet : Fixation du montant des droits de place :

Nous avons donné une autorisation précaire d'occupation du domaine public à la Sté Parent Vrac pour sa terrasse.

Considérant qu'il est nécessaire de règlementer les conditions d'implantation des emprises autorisées sur le domaine public

Il y a lieu d'instaurer un droit de terrasse

- **Droit de terrasse :**
 - o 120.00€ à l'année

De même pour les passages de commerces ambulants

- **Autorisations de stationnement :**
 - o Accordée à la journée : 19.00 €
 - o Accordée à la demi-journée : 9€
 - o Forains – scooter et manèges : 50 € la place.

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

Fait et délibéré le 27 juillet 2023



Pour extrait conforme,
Le Maire
Marie France GUERRIERO,

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach
Canton de Saint-Avold

COMMUNE DE PORCELETTE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

04 AOUT 2023

COURRIER ARRIVÉ

N° 21/2023

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2023

Nombre de membres

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, THAUVIN Pascale, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, PFLUMIO Hervé, WIRRIQ Dominique et Lucien KERN.

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents ayant donné procuration : STREIFF Clément à GUERRIERO Marie-France – FELLINI Guillaume à GENEVAUX Sandra.

Absents excusés : PFLUMIO Hervé – THAUVIN Pascale.

5.- Objet : Subventions exceptionnelles

a) Ecoles

Vu la demande de subvention exceptionnelle demandée par Mme la Directrice du groupe scolaire pour la classe de CM1, pour la découverte du patrimoine normand

Au programme : Atelier enluminure- Entrée à la Tapisserie de Bayeux- Visite guidée du château de Caen- Char à voile- Activités liées au milieu marin

Pour la période du 3/04/2023 au 7/04/2023, pour un montant de 3500€ soit 125€ par élève

Sur proposition de Mme le Maire et des commissions

Après délibération le Conseil Municipal décide

D'accorder une subvention de 2800€ soit 100€ par élève

Vu la demande de subvention exceptionnelle de Mme HILGERT pour une sortie au Parc de Sainte Croix le 1^{er} juin 2023 avec 3 classes de maternelle et la classe de CE2

Pour un montant de 305€ soit 5€ par enfant

Vu la demande de Mme la Directrice du groupe scolaire pour les classes de CM1 et CM2 pour une sortie au parc TEPACAP à BITCHE le 16 juin 2023

Pour un montant de 275€ soit 5€ par enfant

04 AOUT 2023

COURRIER ARRIVÉ

Sur proposition de Mme le Maire et des commissions

Après délibération le Conseil Municipal décide

D'accorder une subvention de 305€ pour la sortie au Parc de Ste Croix et 275€ pour la sortie au parc TEPACAP soit 5€ par élèves

b) Harmonie Municipale

Vu la demande du Président de l'Harmonie Municipale de Porcellette pour l'octroi d'une subvention pour achat d'une nouvelle batterie pour 1100€

Sur proposition de Mme le Maire

Après délibération le Conseil Municipal décide

D'accorder une subvention de 550€ soit 50% du coût total de l'instrument

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

Fait et délibéré le 27 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire

Marie France GUERRIERO,



Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach
Canton de Saint-Avold
COMMUNE DE PORCELETTE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
04 AOUT 2023
COURRIER ARRIVÉ

N° 22/2023

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2023

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 15
votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, THAUVIN Pascale, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, PFLUMIO Hervé, WIRRIG Dominique et Lucien KERN.

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents ayant donné procuration : STREIFF Clément à GUERRIERO Marie-France – FELLINI Guillaume à GENEVAUX Sandra.

Absents excusés : PFLUMIO Hervé – THAUVIN Pascale.

6.- Objet : Subventions aux associations.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de valider le montant des subventions à allouer aux associations pour la saison 2023/2024, Mme Nathalie KALUS fait état du tableau prévisionnel d'octroi validé par la commission 'vie associative' en date du 6 Juillet 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions aux associations comme suit :

Associations	Montant de la Subvention (€)	Pour	Contre	Abstentions
<i>Harmonie Municipale</i>	2700	14	2	1
<i>Football Club</i>	5200	14	2	1
<i>Radins des Bois</i>	180	14	2	1
<i>Belotter en cœur</i>	180	11	2	4
<i>Klatsch Café</i>	180	13	2	2
<i>APEP</i>	180	13	2	2
<i>Amicale des Sapeurs-Pompiers</i>	1 200	14	2	1

Volley Club	180	14	2	1
USEP Porcellette	180	14	2	1
ASP Danse	3 000	14	2	1
PORCUS (Confrérie du Sanglier)	180	14	2	1
ASP ARTS MARTIAUX	3 000	14	2	1
CHORALE	180	14	2	1
CYCLO CLUB	180	14	2	1
ASP HANDBALL CLUB	6300	14	2	1
FOYER CULTUREL	180	14	2	1
TENNIS CLUB	2 350	14	2	1
SYNDICAT DES ARBORICULTEURS	180	14	2	1
ASP GYM	2800	14	2	1
ASFA	180	14	2	1
UNIAT	180	14	2	1

SOIT UN TOTAL DE 28 890 € (VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT QUARTE-VINGT-DIX EUROS)

Fait et délibéré le 27 juillet 2023

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

04 AOUT 2023

COURRIER ARRIVÉ



Pour extrait conforme,
Le Maire
Marie France GUERRIERO,

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach
Canton de Saint-Avold

COMMUNE DE PORCELETTE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

04 AOUT 2023

COURRIER ARRIVÉ

N°23 /2023

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2023

Nombre de membres

en exercice : 19 L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la
présents : 15 Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de
votants : 17 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, THAUVIN Pascale, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, PFLUMIO Hervé, WIRRIG Dominique et Lucien KERN.

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents ayant donné procuration : STREIFF Clément à GUERRIERO Marie-France – FELLINI Guillaume à GENEVAUX Sandra.

Absents excusés : PFLUMIO Hervé – THAUVIN Pascale.

7.- Objet : Amende forfaitaire pour dépôt sauvage.

Face à la recrudescence des dépôts sauvages de déchets dans divers lieux du domaine communal, nous nous trouvons dans l'obligation de voter une amende administrative à appliquer aux contrevenants identifiés comme auteurs de ces dépôts.

Cette amende interviendra en complément des éventuelles poursuites et autres condamnations pouvant réprimer ces actes.

Nous rappelons qu'il existe déjà des amendes pénales pour l'abandon d'ordures ou d'encombrants sur la voie publique mais que l'article 53 de la loi 20196-1461 du 27 décembre 2019 pour l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique prévoit désormais la possibilité pour le maire de la commune de sanctionner contrevenants d'une amende administrative. Celle-ci viendra s'additionner et non pas se substituer à celles déjà prévues par le Code Pénal

Il est proposé au conseil municipal de voter une amende forfaitaire de 1.500 €

Après en avoir délibéré le conseil décide d'appliquer ce tarif de frais d'enlèvement et de traitement des dépôts sauvages et déchets.

Les recettes en résultant seront imputées sur le budget des exercices correspondants

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

Fait et délibéré le 27 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
Marie France GUERRIERO,



Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

04 AOUT 2023

COURRIER ARRIVÉ

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach
Canton de Saint-Avold

COMMUNE DE PORCELETTE

N° 24 /2023

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2023

Nombre de membres

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, THAUVIN Pascale, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, PFLUMIO Hervé, WIRRIQ Dominique et Lucien KERN.

Étaient présents tous les membres saufs :

Absents ayant donné procuration : STREIFF Clément à GUERRIERO Marie-France – FELLINI Guillaume à GENEVAUX Sandra.

Absents excusés : PFLUMIO Hervé – THAUVIN Pascale.

8.- Objet : Motion ouverture ferroviaire vers le Sud de la France depuis la Moselle.

Par courrier du 10 juillet 2023, le Président WEITEN nous a fait part d'une motion adoptée à l'unanimité des 54 Conseillers Départementaux lors de la réouverture ferroviaire (TGV) de la Lorraine vers le Sud de la France.

Il importe de préserver la desserte TGV directe METZ-NANCY-DIJON-LYON ;

Le conseil municipal prend acte de cette motion qu'il soutient.

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 27 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
Marie France GUERRIERO,



